

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/89

2 décembre 1999

DU COMMERCE

(99-5280)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

GRÈCE

Déclaration de Mme Rodoula Zissis Vice-Ministre de l'économie nationale

Tout d'abord, je voudrais remercier le gouvernement des États-Unis d'accueillir la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, ici, dans la très belle ville de Seattle.

Au nom de la délégation grecque et à titre personnel, je voudrais commencer par exprimer notre vive gratitude au peuple des États-Unis, aux autorités de l'État de Washington et à l'organisme d'accueil de Seattle pour la généreuse hospitalité qu'ils nous ont offerte et les excellents arrangements pris pour cette importante réunion. (En outre, pour ma part, je suis ravie de me trouver dans ce bel État, dont la capitale porte un nom grec.)

Nous nous sommes réunis ici pour lancer le cycle de négociations commerciales multilatérales du millénaire, en libéralisant davantage les échanges commerciaux et en renforçant le système commercial mondial, pour porter le développement durable à son plus haut niveau, pour assurer le bien-être des citoyens de nos pays, pour parvenir au plein emploi, pour protéger l'environnement, pour atteindre tous les autres objectifs qui sont énumérés dans le préambule de l'Accord instituant l'OMC, ainsi que pour traiter tout autre problème nouveau qui pourrait se présenter.

D'emblée, je dois souligner que si nous voulons que les négociations soient fructueuses, le cycle du millénaire doit être global et soumis à un engagement unique. C'est à cette seule condition que nous pourrions faire en sorte que les intérêts de tous les participants soient pris en compte et que les résultats visés soient équilibrés et équitables, eu égard à l'évolution économique et technologique récente et à l'environnement économique actuel.

Je suis personnellement stupéfaite de voir le nombre de groupes de pression, de syndicats et d'ONG qui sont venus à Seattle, attendant de la Conférence ministérielle de l'OMC qu'elle convienne de lancer un nouveau cycle de négociations global, incluant les sujets prioritaires que sont l'investissement, les services, l'environnement, la concurrence et les normes du travail, ainsi que le volet humain et social de l'OMC.

Étant donné que les problèmes mondiaux contemporains - la guerre et les conflits, les migrations massives, la dégradation de l'environnement - ont leur source dans la pauvreté et l'inégalité, il nous faut débattre du plus grand problème moral auquel est confronté le monde et de la plus grave menace pour la sécurité et la stabilité futures de la planète.

Il convient de porter l'attention voulue aux besoins des pays en développement et en particulier des PMA. Nous déploierons tous les efforts possibles pour faire en sorte que ces pays obtiennent la part de la croissance du commerce international qui leur est due, en rapport avec les besoins de leur développement économique. Il faut mettre l'accent sur l'octroi de l'assistance

technique appropriée et le renforcement de leurs capacités. Il importe également, pour le bon fonctionnement du système commercial mondial, que tous les pays candidats accèdent à l'OMC, pour autant qu'ils satisfont aux conditions nécessaires.

Permettez-moi de formuler quelques brèves observations sur certaines questions.

En ce qui concerne l'agriculture, je voudrais souligner plusieurs points. La poursuite de la réforme des politiques agricoles est un objectif fondamental, mais, comme nous l'avons tous admis, il s'agit d'un objectif à long terme. Ce processus doit donc se dérouler à un rythme approprié et progressivement pour être durable, valable et acceptable par la société civile en général et par les producteurs agricoles en particulier. À cet égard, il importe, d'une part, de préserver un certain niveau de flexibilité dans la conduite des politiques agricoles, et, d'autre part, de faire en sorte que les agriculteurs puissent développer leurs activités dans un environnement stable, compte tenu de l'évolution de ces politiques. C'est pour cela que nous accordons énormément d'importance à la question de la sécurité juridique. La spécificité de l'agriculture, et notamment son rôle multifonctionnel en ce qui concerne en particulier l'aménagement rural, la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement, constitue une autre question également importante dont il convient de tenir pleinement compte. La sécurité sanitaire des produits alimentaires et leur qualité sont deux objectifs importants dans le domaine des politiques agricoles. Face aux problèmes des innovations technologiques radicales et de la croissance des revenus, la société civile s'inquiète de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de leurs méthodes de production. Les gouvernements doivent répondre de manière adéquate à ces préoccupations légitimes des consommateurs, et il s'agit là d'une question importante, qui doit être traitée durant les négociations.

L'agriculture contribue à l'aménagement rural de diverses façons. L'établissement d'un système efficace pour protéger les indications géographiques, y compris les produits agricoles traditionnels, constitue un instrument puissant pour augmenter cette contribution et, d'ailleurs, la qualité des produits alimentaires. Par ce biais, nous permettrons aux ruraux de demeurer dans les zones rurales, de diversifier leur production agricole, de développer de nouvelles activités, fondées sur la transformation au niveau local de produits de haute qualité, et donc de placer les zones rurales sur la voie du développement durable.

En ce qui concerne le secteur des services, la poursuite de sa libéralisation est une question essentielle. Beaucoup de listes d'engagements ne couvrent que peu de secteurs et bien des engagements existants sont assortis d'importantes limitations. Pour recueillir tous les avantages qui découlent de l'Accord sur le commerce des services, il faut nous employer à augmenter fortement le nombre et la portée des engagements, y compris en supprimant éventuellement les limitations existantes.

La Grèce maintient une politique générale de libéralisation des échanges dans le secteur des services. Nous considérons que la suppression des obstacles au commerce favorise la concurrence et, partant, l'efficacité de la production et de la fourniture des services ainsi que l'amélioration globale de l'efficacité économique. C'est pourquoi nous espérons que la grande majorité des Membres s'attacheront durant ce cycle à relever le niveau des engagements, tant en ce qui concerne l'accès aux marchés que le traitement national. Les négociations devraient également viser à renforcer les disciplines de l'AGCS afin de mettre en place un environnement réglementaire transparent et prévisible.

La poursuite de la libéralisation et de la mondialisation doit être contrôlable. L'amélioration de l'accès aux marchés ne suffit pas, à elle seule, à entraîner le développement économique et social. Pour les nouveaux problèmes qui se sont fait jour, il faut donc de nouvelles règles et disciplines. Certes, avant de convenir de telles règles et disciplines, il faut examiner en détail tous les aspects visés. Nous comprenons les préoccupations soulevées par plusieurs de nos partenaires et nous

estimons qu'il faut entreprendre des travaux exploratoires avant d'engager des négociations pour établir de nouvelles règles. De fait, il ne faut pas que cette question des nouvelles règles serve de prétexte au protectionnisme.

En ce qui concerne le commerce et les normes fondamentales du travail, nous estimons qu'il est nécessaire, à ce stade, d'établir un cadre de dialogue conjoint entre l'OIT et l'OMC pour mieux comprendre les préoccupations de chacun. Cela dit, pour ce qui est de l'environnement, nous pensons qu'après de nombreuses années de travaux exploratoires intensifs, nous sommes en mesure de lancer les négociations maintenant.

À cet égard, il serait bon d'être attentif aux vues des ONG. Leur présence massive ici, à l'occasion de cette Conférence, souligne l'attention croissante que la société civile et nos citoyens accordent aux questions relatives à la protection de l'environnement et au développement durable. Les questions afférentes à l'investissement et à la concurrence forment également deux autres domaines pour lesquels nous sommes prêts à entreprendre des négociations, en vue de garantir la transparence et la compatibilité dans l'application des réglementations intérieures.

En tant qu'"utilisateurs" finals du système commercial multilatéral, nous sommes tous déterminés à ce que l'OMC accomplisse avec succès sa mission, qui est de prouver que le cadre des règles sert effectivement à créer une concurrence équitable, à permettre à tous les partenaires de mener à bien leurs activités et d'en développer de nouvelles et à garantir que la libéralisation du commerce et de l'investissement réalise dans toute la mesure du possible nos aspirations communes à tous, en tant que citoyens et consommateurs, en matière de commerce international libre et équitable, et puisse améliorer les conditions de vie et de travail, la santé et la sécurité et le développement durable.
